AVIS DE PUBLICITE

LA VILLE DE MAROMME ANNONCE LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICES
LOCATION ET ENTRETIEN POUR UNE DUREE DE 60 MOIS D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE - MAROMME

MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICES

MODE DE PASSATION : PROCEDURE FORMALISEE

APPEL D'OFFRES OUVERT

Suivant articles L 2124-1 ; L 2124-2 ; L 1111-3 ; L 1111-4 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1er avril 2019

Date limite de remise des plis
LE MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023 À 12H00

POUVOIR ADJUDICATEUR
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

OBJET : LOCATION ET ENTRETIEN POUR UNE DUREE DE 60 MOIS D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE

Personne responsable du marché : Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de MAROMME

Type de marché : Fourniture et services

Mode : Procédure formalisée – Appel d'offres ouvert

Code NUTS : FR232 Seine-Maritime

Lieux d'exécution de la prestation : Le véhicule sera livré au Centre des services techniques – Maromme : 4 Rue Jacquard, 76150 Maromme.

Durée : 60 mois

Description de la prestation :

■ **Offre de base**

Location pour une durée de 60 mois d'une balayeuse de voirie avec des caractéristiques techniques définies dans le CCP.

Code CVP principal : 34921100-0 « Balayeuses de routes »

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme : ***Division en lots*** **:** Non

Variantes **:** Sont refusées

Options : Non

Reconduction : Non

Sous-traitance : Les prestations ne peuvent pas être sous-traitées.

Négociations : Sans négociation

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Date de prise d'effet de la prestation : A compter de la date de notification du contrat.

Exécution des prestations : A compter de la notification de l'ordre de service

Retenue de garantie : N'est pas prévue au contrat

Avance/Retenue de garantie : Le contrat ne prévoit pas le versement d'une avance.

Prix : Ferme, global et forfaitaire, le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations.

Règlement des prestations : Les prestations sont réglées par des loyers mensuels.

Modalité de paiement du marché : Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Révision des prix : Les prix ne sont pas révisables.

Délai de paiement : Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

Financement : Par la ville de Maromme

Contraintes : Le véhicule devra être livré obligatoirement, au plus tard **le vendredi 29 décembre 2023 à 15h00**.

Garantie de parfait achèvement : Sans objet.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

A- Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Formulaire DC1

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

B- Capacité économique et financière

Formulaire DC2

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

C- Références professionnelles et capacité technique

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Liste de 3 références des contrats similaires exécutés au cours des cinq dernières années avec des collectivités, appuyée par d'attestations de bonne exécution de ladite collectivité.

Pièces justificatives à produire : Ensemble des pièces énumérées dans les documents du marché.

Marché réservé : Non

Retrait de dossier : Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme http://www.maromme.fr (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 https://marchespublics.adm76.com

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Renseignement : Pour toutes questions ou échanges liés à la présente consultation, les candidats doivent les adresser au profil d'acheteur de la ville de Maromme.

Documents : Acte d'engagement/Cahier des clauses particulières/Avis de publicité

Offre : Remise des offres le **MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023 A 12H00** au plus tard.

Langue utilisée dans l'offre/ la candidature : français

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalité d'ouverture des offres : Commission d'ouverture des plis

Critère de choix des offres : L'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères énumérés dans les documents du marché.

Dépôt des plis : Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil d'acheteur de la ville de Maromme : https://marchespublics.adm76.com (copie de sauvegarde conseillée).

Nom des fichiers à envoyer : Il est demandé à chaque candidat de simplifier la dénomination des documents de sa candidature et de son offre afin de permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

Elimination des candidats : Les motifs d'élimination sont ceux prévus par les textes juridiques consacrés par l'Etat français, ainsi que ceux mentionnés dans les documents du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Transmission des plis : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat sur le profil d'acheteur de la ville de Maromme, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Copie de sauvegarde : Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis. Les modalités de transmission et d'ouverture de la copie de sauvegarde sont celles consacrées dans l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde dans sa version consolidée par arrêté du 14 avril 2023 sur la copie de sauvegarde électronique.

Groupement d'entreprises : Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée aux candidats ou à l'attributaire.

Formats de fichiers : Les formats de fichiers acceptés sont : .ods ou .xls ; .pdf ; .exe ; .rtf ; .jpg

Signature électronique : L'acheteur impose une signature qualifiée correspondant à des niveaux de sécurité de signature électronique selon les dispositions prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

L'acheteur préconise l'utilisation d'une signature électronique aux format XAdES, CAdES ou PAdES.

Marché périodique : Non

Fonds : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours : Instance chargée des procédures de recours/Obtention des renseignements :

Tribunal administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 58 35 00
Greffe.ta-rouen@juradm.fr

Date d'envoi à la publication ADM76 : Le lundi 31 juillet 2023

Date d'envoi du présent avis au BOAMP et au JOUE : Le mercredi 26 juillet 2023 à 11H31

Réf. FR005/2023-050743